

NOM Prénom  
ADRESSE  
Email

Madame, Monsieur le Maire  
MAIRIE  
ADRESSE

**RAR numéro XXXXXXXX**

**Par Email** : mail mairie

**OBJET** : Demande de mesures de sécurité publique à la chasse

Madame, Monsieur le Maire,

Le Maire de la Commune est compétent pour édicter, sur le fondement notamment de l'article L. 2212-2 du CGCT, un arrêté interdisant les actions de chasses dans un périmètre précisé compte tenu des atteintes portées à la sécurité des habitations de la Commune.

**Je vous demande de prendre un arrêté de police administrative interdisant la chasse à moins de XXXX mètres autour de la zone d'habitations de.....**

**Expliquer en détail les lieux, les risques, les incidents, tous les arguments étayant la demande, avec photos et plans.**

**La compétence préfectorale en matière de chasse ne fait pas obstacle au pouvoir de police du maire pour la prévention des risques de sécurité publique à la chasse ainsi que l'a confirmé le juge administratif** (Conseil d'Etat 13 septembre 2015 n° 127553B, la CAA Bordeaux 15 janvier 2008 n° 05BX02220).

A défaut, la responsabilité du Maire peut être engagée. En effet, le Conseil d'Etat considère que la carence du maire à prendre les mesures de police nécessaires constitue une faute grave de nature à engager la responsabilité de la commune (CE, 26 juillet 1918, Epoux LEMONNIER).

**L'inaction du Maire au titre de ses pouvoirs de police engage la responsabilité du Maire et/ou de la commune** y compris en l'absence de péril grave ainsi que l'a jugé le Conseil d'Etat en 2024 (Conseil d'Etat, 28 mars 2024, n° 470272). L'illégalité de l'abstention du Maire peut être source de responsabilité pénale (Cass. crim. 18 juillet 1995, n° D94-85.249D).

**Il ne faut pas attendre un accident mortel ou avec blessures graves pour prendre les mesures de prévention qui s'imposent.**

Voici quelques exemples d'arrêtés pris par des Maires soucieux de la sécurité de leurs administrés :

[https://www.ville-leguevin.fr/wp-content/uploads/2022/12/2019-01-pm-785-la\\_chasse.pdf](https://www.ville-leguevin.fr/wp-content/uploads/2022/12/2019-01-pm-785-la_chasse.pdf)

<https://www.mairie-rousies.fr/actualites/arrete-municipal-reglementant-la-pratique-de-la-chasse-sur-le-territoire-communal-de-rousies-1e74d03a-6c3b-4b7f-b37f-a900fa7ee521>

[https://www.maurepas.fr/download/QUE\\_FAIRE\\_A\\_MAUREPAS/maurepas\\_ville\\_nature/arrete\\_chasse\\_maurepas\\_1997.pdf](https://www.maurepas.fr/download/QUE_FAIRE_A_MAUREPAS/maurepas_ville_nature/arrete_chasse_maurepas_1997.pdf)

<https://www.nosamislesanimaux.com/resources/Arr%C3%AAt%C3%A9-restriction-chasse-Marsat-24-ao%C3%BBt-2022.pdf>

<https://marsat.fr/wp-content/uploads/2022/11/2022-125-CHASSE-AVEC-AR.pdf>

<https://www.nosamislesanimaux.com/resources/AM-interdiction-chasse-Lignan-sur-Orb-8-d%C3%A9c-2023.pdf>

Et voici les bilans OFB expliquant les *accidents* et *incidents* de chasse et la dangerosité pour les habitations et les routes du fait de la portée des armes :

<https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Doc%20strat%C3%A9giques/bilan-accidents-incidents-chasse-2021-2022.pdf>

<https://www.cours-appel.justice.fr/sites/default/files/2024-06/bilan%20des%20accidents%20et%20incidents%20de%20chasse%202022-2023.pdf>

Ces bilans ne prennent pas en compte les mises en danger de la vie d'autrui en l'absence de dommages. Ce risque est de la **compétence du Maire qui détient les pouvoirs de police de prévention des risques de sécurité publique.**

Dans l'attente de votre décision, je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur** le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

*Signature*

Copie à : Procureur, OFB, Préfet, Associations